

de cette résidence par un régiment de cuirassiers. Les patrouilles sont doublées, & après neuf heures du soir, les auberges & autres maisons publiques doivent être fermées. S. A. R. a de plus fait publier une ordonnance sévère contre tous les attroupemens qui tendent à troubler la tranquillité publique. Dans cette ordonnance, *les fideles habitans* de Stockholm sont exhortés, en cas d'un soulèvement, à tenir les portes de leurs maisons fermées, & à ne pas en sortir ni eux ni leurs domestiques, crainte de tout accident fâcheux. Il est encore promis dans la même ordonnance, une récompense de 100 rixdalers à celui qui dénoncera l'un de ceux qui ont eu l'audace de lâcher des coups de fusil contre le château royal & ceux qui s'y trouvoient de garde. Mrs. Gregorius & Hongelius, l'un & l'autre citoyens & fabricans de cette ville, accusés d'avoir soutenu la populace le 8 de ce mois, sont en prison, & leur interrogatoire se poursuit rigoureusement. Du reste, la crainte qu'on avoit d'une insurrection en cette capitale, diminue sensiblement. Le duc régent a reçu le 15 de ce mois une députation, composée du gouverneur, du vice-gouverneur, du bourgmestre, des membres de la magistrature ainsi que des plus notables bourgeois de cette capitale, pour l'assurer de l'inviolable fidélité & du sincère attachement des habitans de Stockholm; elle a en même tems protesté qu'elle défavouoit les troubles qui ont eu lieu, en prouvant au duc régent qu'aucun honnête citoyen n'y a pris part. La même députation